

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.044.B

**Forum sport santé
environnement -
Edition 2020 :
demande de
subventions auprès
des partenaires
publics et sollicitation
de sponsoring auprès
des partenaires
privés**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2020**DELIBERATION
N° 2020.02.044.B**

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur DEZIER**FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT - EDITION 2020 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES PARTENAIRES PUBLICS ET SOLLICITATION DE SPONSORING AUPRES DES PARTENAIRES PRIVES**

GrandAngoulême organise la 12^{ème} édition du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 5 et 6 septembre 2020.

En 2019 cet évènement a réuni 137 exposants et 13 380 visiteurs.

Il vise à promouvoir l'activité sportive, à donner de la visibilité aux associations du territoire et rencontre chaque année un succès auprès de la population.

Les engagements en matière de santé seront renouvelés, notamment grâce à la mise en place d'animations spécifiques comme l'apprentissage des gestes qui sauvent, les tests « Forme Plus Sport » pour un bilan de la condition physique rapide et accessible à tous. Ils vont même être renforcés par la présence de la première maison sport-santé labélisée en Charente, afin de présenter le dispositif « sport sur prescription médicale ».

Lors de l'organisation du Forum 2020, une attention particulière sera également portée sur la nécessité d'adopter un comportement responsable envers l'environnement, ainsi qu'au respect des bonnes pratiques de développement durable, notamment par la mise en place de support de tri et des recours à des critères environnementaux lors des demandes de prestations.

Le challenge sportif, permettant de faire courir en binôme des personnes en situation de handicap et des personnes ingambes, sera reconduit. En 2019, 33 équipes et 232 personnes ont concouru.

Lors de la 11^{ème} édition le budget réalisé a été le suivant :

Typologie des dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Prestations de services	10 013,16	Location d'espaces	1 078,00	1,0%
Fournitures	20 225,46	Département	3 500,00	3,1%
Animations	20 736,29	Région	4 000,00	3,6%
Communication	15 830,24	Partenaires privés	12 616,80	11,1%
Ressources humaines internes	40 000,00	GrandAngoulême	92 080,83	81,3%
Divers (frais de bouches, ...)	6 470,48			
TOTAL	113 275,63	TOTAL	113 275,63	

Pour cette édition, le plan de financement prévisionnel de l'évènement est le suivant :

Typologie des dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Prestations de services	10 000,00	Location d'espaces	1 078,00	0,95%
Fournitures	20 000,00	Département	3 500,00	3,05%
Animations	21 000,00	Région	4 000,00	3,5%
Communication	16 500,00	Partenaires privés + CDOS	18 000,00	15,8%
Ressources humaines internes	40 000,00	GrandAngoulême	87 422,00	76,7%
Divers (frais de bouches, ...)	6 500,00			
TOTAL	114 000,00	TOTAL	114 000,00	

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès du conseil départemental, du conseil régional et l'Etat, ainsi qu'auprès des partenaires privés (sponsors).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre de l'opération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 février 2020	<u>Affiché le :</u> 27 février 2020